

Annexe 1 au règlement des familles d'élevage

- **Conformation:** **50 points**

Les 2/3 des points sont collectés parmi les pointages de tous les descendants (y compris ceux qui ne sont pas présentés) (+ animal de souche). Les points sont rectifiés selon la CA, au moment du jugement. Pour les races Chèvre Col noir du Valais, Chèvre du Simplon, Chèvre Col fauve et Chèvre Col gris, les positions pis et trayons ne sont pas prises en compte dans le jugement de la conformation à partir du Herd-book. Des facteurs de correction adaptés s'appliquent. Entrent en ligne de compte les points jusqu'à six mois avant le jugement de la famille d'élevage.

Les résultats du pointage sur place forment le 1/3 restant. L'animal de souche ne fait pas l'objet d'un pointage; mais il donne lieu à un commentaire. Le maximum de points applicables est 5-55-55 pour chaque animal (indépendamment de son âge), l'attribution de demi-points est possible. Les points sont ensuite additionnés et divisés par le nombre d'animaux. Les boucs ainsi que les cabris et les chevrettes n'ayant jamais mis bas sont exclus de la division des points attribués aux pis et aux trayons. De même, les pis et les trayons des Chèvres Col noir du Valais, Chèvre du Simplon, Chèvre Col fauve et Chèvre Col gris ne font pas l'objet d'un jugement (note moyenne 5/3).*

- **Productivité de la descendance (PP/MG/P):** **18 points**

*Il s'agit de la productivité de tous les descendants (y compris ceux qui ne sont pas présentés). Ici, on prend en compte au moins 120/180/220 jours et au max. 300 jours. **Le barème détaillé est indiqué dans l'annexe 2.***

Animal de souche femelle: jusqu'à 2 lactations complètes des filles, le maximum de points supplémentaires s'élève à 8 (4 pour les PP, 2 pour les matières grasses et 2 pour les protéines). A partir de 3 lactations, le maximum se monte à 18 points supplémentaires (8 pour les PP, 5 pour les matières grasses et 5 pour les protéines).

Animal de souche mâle: jusqu'à 5 lactations complètes des filles, le maximum de points supplémentaires s'élève à 8 (4 pour les PP, 2 pour les matières grasses et 2 pour les protéines). A partir de 6 lactations, le maximum se monte à 18 points supplémentaires (8 pour les PP, 5 pour les matières grasses et 5 pour les protéines).

- **Impression générale:** **9 points**

2 points chaque fois pour „Propreté et entretien“ ainsi que „Présentation“.

„Equilibre positif“ est rempli à l'aide du tableau Courte description (0 ou 1 point resp. pour les races SH, CS, KH et GO 1.66 points par position). Il est possible d'utiliser la valeur moyenne par position du pointage sur place.

- **Nombre de descendants présentés: 10 points**

<i>Nombre min. de descendants présentés</i>		
<i>Points</i>	<i>FE F</i>	<i>FE M</i>
5	4	10
6	5	14
8	7	18
10	8	22

- **Fécondité: 3 points**

A l'aide de la taille de portée moyenne des descendantes. Gradation 1,2 ou 3 points.

Barème: taille de portée moyenne des descendantes

Points	Races laitières	SH	CS, KH, GO	BU
3	1.6	1.6	1.6	1.8
2	1.3	1.3	1.3	1.5
1	1.0	1.0	1.0	1.2

- **Les totaux de la conformation, la productivité et la présentation sont indiqués séparément**

Les points de conformation obtenus sur place et ceux du Herd-book sont regroupés **(E)**. La productivité **(L)** englobe les performances des descendantes ainsi que la taille moyenne des portées des descendantes. La présentation **(P)** comprend l'impression générale ainsi que le nombre de descendants présentés. Les nombres maximaux de points sont les suivants: **E: 50.0 / L: 21.0 / P: 19.0**